



Probleme de delai concernant les services apres vente

Par **cedric074**, le **02/08/2009** à **19:34**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter afin d'obtenir un renseignement concernant le droit du consommateur sur les SAV.

J'ai acheté un canapé chez but le 28 avril 2008. Courant mai 2009, le canapé s'est détérioré prématurément (affaissement de l'assise.) J'ai pris contact avec le SAV qui est venu chercher le canapé le 29 mai 2009 à mon domicile. Le délai annoncé était de 4 semaines.

A ce jour, 02 aout 2009 mon canapé n'est pas revenu. Après plusieurs appels téléphonique auprès du SAV, on me dit que le fabricant est en vacances en aout et que je dois attendre mi septembre. Je ne trouve pas cela normal !!

De plus je ne peux pas bénéficier d'un prêt de matériel car il s'agit d'un canapé d'angle et une des deux parties est chez moi. donc problème de place.

Au final je me retrouve avec un demi canapé, possédant des attaches métalliques apparentes (j'ai un enfant de 1 an et c'est dangereux) et je dois rester comme cela pendant plus de trois mois!!!

Puis je annuler la vente au vue de l'article L211-10 du Code de la Consommation?
Que puis je faire pour sortir de cette situation??